



LA MAISON DE MA GRAND MERE

Par **WIL68**, le **24/02/2016** à **21:04**

Bonsoir à tous,

voilà ma grand mère de 90 ans veuve souhaite que sa maison me revienne à son décès , je suis son petit fils, elle à trois enfants, moi j'ai 1 frère.

Quel est le meilleur moyen ?

Merci d'avance pour votre aide

WILLIAM

Par **catou13**, le **25/02/2016** à **07:37**

Bonjour,

A moins que votre père ou votre mère soit un 4ème enfant prédécédé de votre grand-mère, vous ne venez pas à la succession de celle-ci (par le mécanisme de la représentation). Votre grand-mère ayant 3 enfants, la quotité disponible de sa succession (quote-part de son patrimoine qu'elle peut donner ou léguer librement à la personne de son choix) est d'un-quart. La réserve de chaque enfant est donc d'un quart.

Si cette maison constitue le seul actif de son patrimoine, et que la donation ou le legs qu'elle vous en consentirait porte atteinte à la réserve des 3 enfants en dépassant la quotité disponible, la donation sera réduite et vous devrez rembourser ces derniers.

Par **WIL68**, le **25/02/2016** à **08:32**

Bonjour,

et merci pour votre réponse

on m'a propose une donation partage transgénérationnelle, mais ce que le notaire à omis de me dire clairement c'est que dans ce cas de figure ma mère doit renoncer à sa part à mon profit ! ce qui m'embête fortement !

y a t il une solution ?

Merci beaucoup pour votre aide

william